

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [n](#) [y](#) [o](#) [g](#)



ASSOCIATION POUR LE RESTAURATION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE DE PULLIGNY

M. Jean-François Ruth
42 rue de Ceintrey
54160 Pulligny
06 86 21 04 96
jflorrain@gmail.com

NOS PARTENAIRES



FONDATION

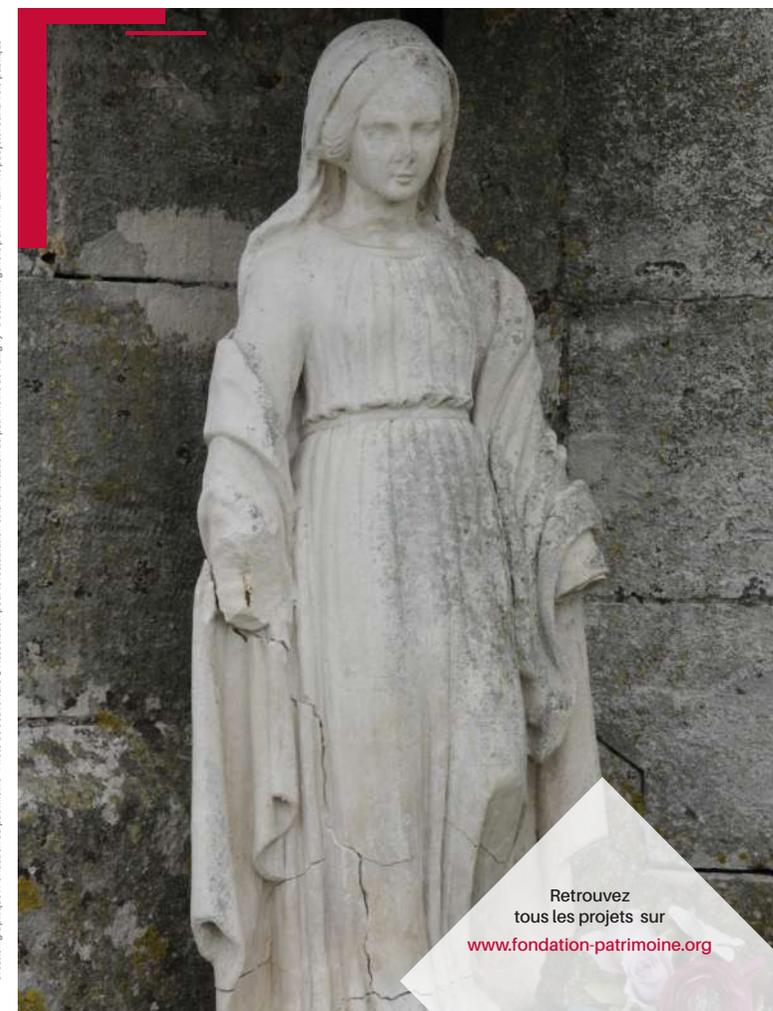
DU
PATRIMOINE

► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DES

Quatre statues de l'église de Pulligny

Meurthe-et-Moselle



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN RICHE PATRIMOINE DU MOYEN ÂGE ET DE LA RENAISSANCE

Les sires de Pulligny, et les nombreuses familles nobles qui leur ont succédé, sont à l'origine du patrimoine remarquable de Pulligny. Trois édifices sont aujourd'hui inscrits au titre des monuments historique et notamment l'église du XV^e siècle.

Malgré les destructions du 21 juin 1940, Pulligny a conservé de belles maisons anciennes, fenêtres géminées, arcs trilobés... L'église abrite onze œuvres classées ou inscrites MH et de belles sculptures, dont plusieurs sont abimées ou en danger.

LE PROJET DE RESTAURATION

La base d'une belle statue de la Vierge en pierre devant l'église est gravement fissurée. Les anciens de Pulligny y sont attachés car ils l'ont connue lorsqu'ils étaient tout petits dans la cour de la mairie qui était autrefois leur école. Nous sommes inquiets pour cette statue car les fissures ne proviennent pas de la pierre mais de fixations

métalliques malencontreuses. Les fissures s'élargissent à chaque gelée.

Dans la foulée, trois autres belles sculptures, abimées par les vicissitudes de la vie doivent être restaurées.

Pour rester intacte, l'émotion n'a pas besoin de mots. Elle a juste besoin de vous !

L'ASSOCIATION

L'association pour la restauration et la valorisation du patrimoine de Pulligny a été constituée cet été pour sauver ce patrimoine menacé et pour le valoriser au profit des habitants de la verte vallée du Madon, grâce aux visites guidées, aux Journées du Patrimoine, au circuit découverte proposé par le site de la communauté de communes, aux itinéraires de randonnée inscrits au plan départemental (PDIPR).

Montant des travaux	10 872 € TTC
Objectif de collecte	8 000 €
Début des travaux	Décembre 2019

Crédit photos © Association pour la restauration et la valorisation du patrimoine de Pulligny



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des
Quatre statues de l'église de Pulligny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63264
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Quatre statues de l'église de Pulligny

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
<small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
<small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
<small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre